

Centre Parental "Le Rivage"

62 rue Pascal-Marie Agasse

66000 Perpignan

Tel : 04.68.35.17.00

Mail : service-rivage@acal.asso.fr

Bilan d'activité

2024

Agir contre les exclusions



SOMMAIRE

● Introduction	<u>page 1</u>
● L'évolution de l'activité du Centre Parental	<u>page 2</u>
● Notre Histoire	<u>page 3</u>
● Présentation	<u>page 4</u>
● Les missions	<u>page 5</u>
● Le cadre législatif	<u>page 7</u>
● Une structure d'accueil adaptée et évolutive	<u>page 11</u>
● Une structure d'accueil adaptée et évolutive	<u>page 12</u>
● Les professionnels	<u>page 14</u>
● Coordination et développement des compétences	<u>page 15</u>
● Parcours des familles au centre parental	<u>page 17</u>
● L'orientation vers le centre parental	<u>page 19</u>
● Les Familles admises en 2024	<u>page 20</u>
● Typologie des familles hébergées en 2024	<u>page 21</u>
● Evolution des motifs d'admission	<u>page 22</u>
● Données quantitatives concernant les parents	<u>page 23</u>
● Données quantitatives concernant les enfants	<u>page 24</u>
● Les Familles Sortantes	<u>page 25</u>
● L'accompagnement du Centre Parental	<u>page 28</u>
● Nos objectifs : Entre Prévention et Protection de l'enfance	<u>page 29</u>
● L'accompagnement en action: Illustrations et témoignages	<u>page 32</u>
● Pour conclure	<u>page 41</u>

Introduction

Le Centre Parental « Le Rivage » s'inscrit dans la riche histoire de l'Association Catalane d'Actions et de Liaisons (ACAL), qui œuvre depuis de nombreuses années sur le département des Pyrénées-Orientales. Portée par des valeurs humanistes et laïques fondamentales, l'ACAL a développé un réseau d'établissements et de services visant à prévenir et lutter contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes. C'est dans cette lignée que le Centre Parental « Le Rivage » poursuit sa mission d'accompagnement des familles vulnérables, en plaçant au cœur de son action le soutien à la parentalité et la préservation des liens familiaux.

L'année 2024 s'est révélée particulièrement riche en évolutions et en innovations pour notre établissement. Nous avons observé une consolidation significative de notre identité de Centre Parental, notamment à travers l'augmentation continue de l'accueil des couples parentaux.

Cette évolution témoigne de notre capacité à répondre aux besoins spécifiques des familles dans leur globalité, en prenant en compte la dimension conjugale comme un élément fondamental du bien-être familial. Le profil de notre public a également connu une mutation importante, caractérisée par un rajeunissement notable des parents accueillis, nécessitant une adaptation constante de nos pratiques d'accompagnement.

Un des temps forts de cette année a été la concrétisation du projet SNOEZELEN, rendu possible grâce au financement obtenu auprès de l'Agence Régionale de Santé fin 2023. L'aménagement d'une salle dédiée, conjugué à la formation approfondie de l'équipe à cette approche sensorielle, a considérablement enrichi notre palette d'outils d'accompagnement. Cette nouvelle modalité d'intervention s'est révélée particulièrement pertinente pour soutenir les familles dans la gestion des émotions et le renforcement des liens parent-enfant, offrant un espace privilégié de découverte et d'apaisement.

Face à la complexification croissante des situations accompagnées, notamment en ce qui concerne les problématiques de violences conjugales et de troubles psychiques, l'équipe a poursuivi sa démarche de professionnalisation à travers plusieurs axes. Le développement et le renforcement des collaborations avec des partenaires spécialisés, tels que l'APEX pour les situations de violences conjugales et les services de santé mentale comme l'équipe de périnatalité de Thuir, ont permis d'affiner notre approche et d'assurer un accompagnement plus global et coordonné des situations complexes. L'équipe a également été profondément traversée par le décès d'un bébé au cours de cette année, un événement douloureux qui a eu un impact sur l'ensemble des professionnels.

Sur le plan organisationnel, l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service en juillet 2024 a insufflé une dynamique renouvelée au sein de l'établissement. Cette transition a notamment permis de travailler dur la dynamique d'équipe.

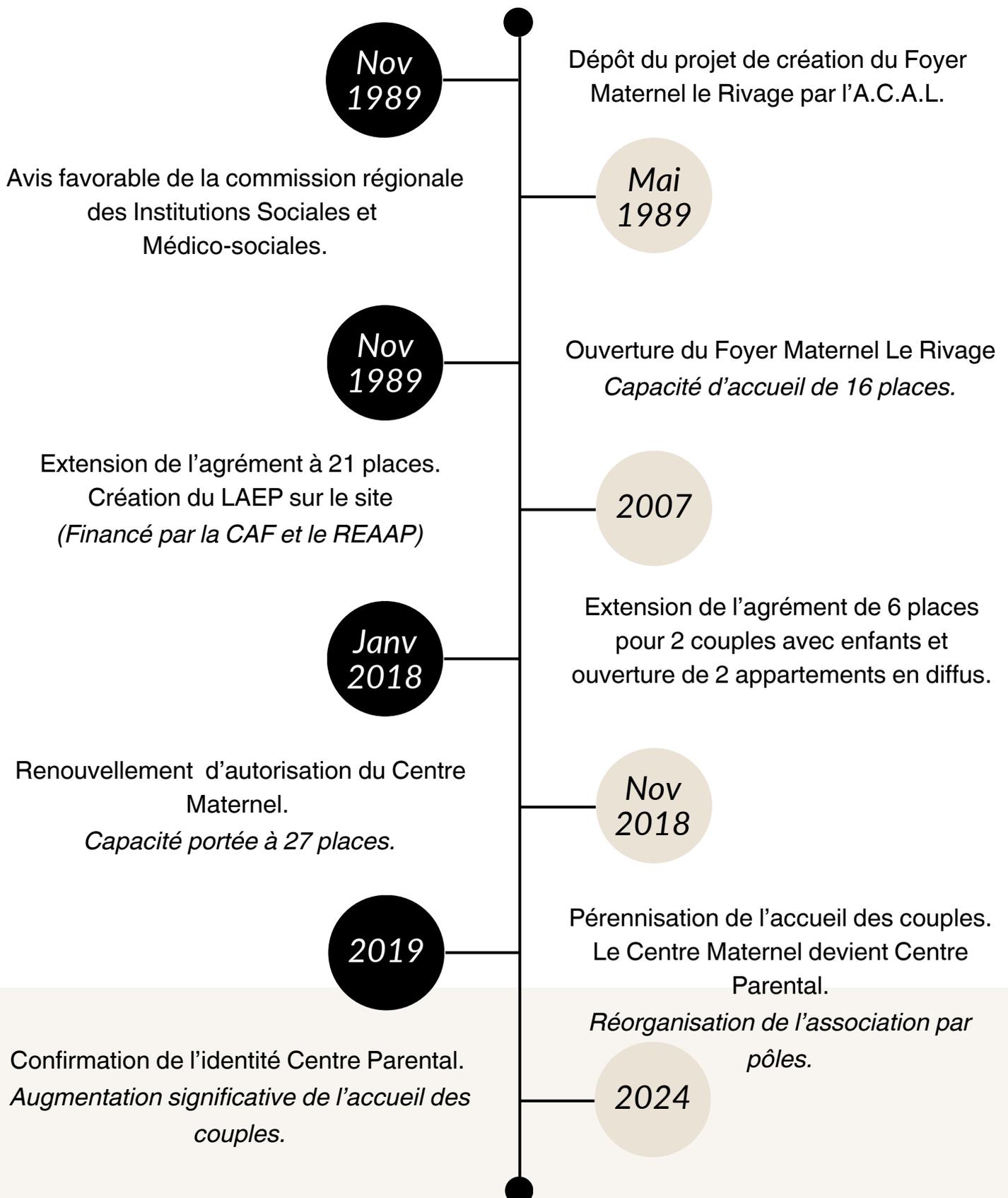
Ainsi, 2024 aura été une année charnière pour le Centre Parental Le Rivage, marquée par des avancées significatives tant dans nos pratiques professionnelles que dans notre organisation institutionnelle. Ces évolutions témoignent de notre capacité d'adaptation et de notre engagement constant à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux familles, dans le respect de nos valeurs fondamentales de bienveillance, d'innovation et d'inclusion sociale.

L'évolution de l'activité du Centre Parental

Indicateurs	2024	2023	2022	2021
Admissions réalisées	23 demandes pour 8 admissions	24 demandes pour 7 admissions	33 demandes pour 9 admissions	35 demandes pour 9 admissions
Motif des admissions	Accompagnement à la parentalité 78% Mesure de Placement 22%	Accompagnement à la parentalité 75% Mesure de Placement 25%	Accompagnement à la parentalité 45% Mesure de Placement 55%	Accompagnement à la parentalité 42% Mesure de Placement 58%
Situations suivies	23 situations suivies dont 6 couples et 14 mères	18 situations suivies dont 6 couples et 12 mères	21 situations suivies dont 3 couples et 18 mères	22 situations suivies dont 1 couple et 21 mères
Durée de séjour	17 mois	18 mois	14 mois	15 mois
Orientations à la sortie	10 départs dont 7 en logement autonome	8 départs dont 7 en logement autonome	10 départs dont 7 en logement autonome	9 départs dont 5 en logement autonome
Mesures pour l'enfant à la sortie du Centre Parental	25% mesures de protection. Sur les 10 départs, pour 2 il y a eu séparations mère/enfants (placement en lieu tiers), 1 AFD	30% mesures de protection. Sur les 8 départs, pour 2 il y a eu séparations mère/enfants (placement en lieu tiers), 1 AFD	70% mesures de protection. Sur les 10 départs, pour 6 il y a eu séparations mère/enfants (placement en lieu tiers), 2 AFD	67% mesures de protection. Sur les 9 départs, pour 5 il y a eu séparations mère/enfants (placement en lieu tiers), 1 AFD
Situations de violences familiales/conjugales des personnes hébergées	68%	78%	66%	62%

Notre Histoire

QUELQUES DATES ...



Présentation

DIRECTRICE ADJOINTE : MAGALI LACROIX

PÔLE FAMILLES ET ISOLES



Service d'Accueil et d'Orientation - SAO

Tout public (sauf homme seul)
Accueil, Evaluation, Orientation

9h-12h / 14h – 17h en semaine (sur RV sam, dim, JF)

6 rue de Montescot 66100 Perpignan

T : 04 68 66 09 03

seuil.pc@acal.asso.fr

Mme Céline VIGNERON-MORICE, Cheffe de service



SEUIL HUDC PC

(Hébergement d'Urgence de
Droit Commun)

Public cible et
femmes victimes de violence
(sauf homme seul)

6 rue de Montescot
66000 Perpignan

T : 04 68 66 09 03

seuil.pc@acal.asso.fr

Mme Céline VIGNERON-
MORICE,
Cheffe de service



Centre d'hébergement « SESAME »

Tout public
5 places en Urgence
5 places en Stabilisation
38 places CHRS
en Collectif

208 avenue
Général De Gaulle
66500 Prades

T : 04 68 05 26 62
sesame@acal.asso.fr

Mme Noélie
BRANCHINI,
Cheffe de Service



CHRS « l'Arc-en-Ciel »

(Centre d'Hébergement et de
Réinsertion Sociale)

Tout public
18 places d'urgence



23 places en Collectif
37 places en appartements
délocalisés

297 avenue de l'Industrie
66000 Perpignan
T : 04 68 61 13 87
aec@acal.asso.fr

Mme Céline BOULET,
Cheffe de Service



LHSS

(Lits Halte Soins Santé)

10 places situées au sein de
l'Arc En Ciel

service-lhss@acal.asso.fr
servicesocial.lhss@acal.asso.fr
servicemedical.lhss@acal.asso.fr

Mme Céline BOULET,
Cheffe de Service



LAEP

Lieu d'Accueil Enfants Parents
« L'île aux parents »
Situé au sein du Rivage



Mme Sonia COPPA,
Cheffe de service



Les Missions



■ Accueil des familles vulnérables

Le Rivage constitue un lieu d'accueil sécurisant pour les femmes enceintes, les mères isolées et, depuis 2018, les couples parentaux en situation de vulnérabilité. Notre structure propose un hébergement dans des appartements individuels au sein d'un espace collectif sécurisé ainsi que des logements en diffus pour préparer l'autonomie. L'objectif est de rompre l'isolement de ces familles en leur offrant un environnement protecteur où elles peuvent se reconstruire et développer leur projet de vie.

■ Soutien à la parentalité

Notre approche du soutien à la parentalité repose sur trois piliers essentiels :

- La prévention des troubles précoces de l'enfant par une observation attentive et une intervention adaptée dès les premiers signes de difficulté.
- Le soutien à la construction du lien d'attachement parent-enfant, inspiré des travaux d'Emmi Pickler, avec une attention conjointe réunissant le parent et le professionnel autour du développement de l'enfant
- Une aide concrète pour répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, tant sur le plan physique que psychique et affectif

■ Accompagnement dans le lien enfant-parent

Au cœur de notre mission se trouve le développement des compétences parentales. Nous proposons un accompagnement personnalisé qui tient compte des spécificités de chaque situation familiale. Notre équipe pluridisciplinaire travaille sur les trois dimensions de la parentalité définies par Didier Houzel : l'exercice (droits et devoirs), l'expérience (vécu subjectif) et la pratique (soins quotidiens) de la parentalité.

■ Accompagnement à la santé

La santé constitue un axe fondamental de notre accompagnement :

- Nous assurons un suivi médical régulier tant pour les parents que pour les enfants, en collaboration étroite avec la PMI.
- Notre prise en charge s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire incluant des référents santé (infirmière, psychologue) qui veillent au bien-être physique et psychologique des familles accueillies.

Observations et conseils

Notre équipe développe une expertise dans :

- L'évaluation partagée des besoins de l'enfant, avec des outils spécifiques comme la grille d'observation du nourrisson.
- La transmission de conseils pratiques sur la gestion du quotidien : organisation des repas, rythmes de vie, soins, éveil et sécurité de l'enfant.

Accueil des enfants placés auprès de leurs parents

Le Rivage occupe une place importante dans le dispositif de protection de l'enfance :

- Nous accueillons des situations où les enfants font l'objet d'une mesure de placement, tout en maintenant le lien avec leurs parents
- Notre travail s'inscrit dans une coopération étroite avec les familles, basée sur la transparence et la confiance
- Nous collaborons activement avec les services de protection de l'enfance pour assurer un accompagnement cohérent et adapté



Toutes ces missions s'articulent autour d'un objectif commun : permettre aux familles vulnérables de développer leurs ressources propres et d'assurer le bien-être de leurs enfants dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Le cadre Législatif



Le Centre Parental Le Rivage inscrit son action dans un cadre législatif et réglementaire complexe et dynamique, à l'intersection de plusieurs champs d'intervention sociale : la protection de l'enfance, le soutien à la parentalité, l'hébergement et l'inclusion sociale. Cette architecture juridique, qui n'a cessé d'évoluer ces dernières décennies, structure notre fonctionnement quotidien tout en offrant des perspectives d'innovation dans l'accompagnement des familles vulnérables.

Notre établissement s'est adapté aux nombreuses réformes législatives qui ont profondément transformé le secteur de la protection de l'enfance, depuis les premières lois de décentralisation jusqu'aux récentes évolutions consacrant l'importance de la prévention précoce et la reconnaissance des centres parentaux. Chaque nouveau texte a constitué une opportunité d'enrichir nos pratiques professionnelles et de consolider notre approche globale des situations familiales.

Textes fondateurs

DÉCRET DE 1939

Relatif à la création des centres maternels

Etablit le fondement historique de notre mission, posant les bases de l'hébergement et du soutien aux parents en difficultés.

CIRCULAIRE 81/5 DU 23 JANVIER 1981

Définissant les quatre missions d'un centre maternel dans le cadre de la protection de l'enfance

Structure notre activité autour de quatre missions essentielles : rompre l'isolement des mères, leur permettre d'exprimer librement leurs choix concernant leur grossesse, leur apporter une aide matérielle et un soutien éducatif/psychologique.

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DU NOVEMBRE 1989

Etablissant les droits fondamentaux des enfants à l'échelle internationale.

Impose une considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant dans tous nos décisions et actions. Cela se traduit par une vigilance constante concernant les conditions de vie et le développement des enfants accueillis.

Lois encadrant le fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux

**LOI DU 29 JUILLET
1989**

Orientation relative à la lutte contre les exclusions

Renforce notre mission d'insertion sociale et nous engage à développer des pratiques d'accompagnement vers l'autonomie et l'accès aux droits fondamentaux.

**LOIS DU 2 JANVIER
2002**

Rénovant l'action sociale et médico-sociale

Nous oblige à mettre en place les outils garantissant les droits des usagers (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projets personnalisés). Impose également la réalisation d'évaluations internes et externes.

LOI DU 25 MARS 2009

Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

Renforce notre travail sur le parcours résidentiel des familles, avec la création d'appartements en diffus et l'accompagnement vers le logement autonome. Nous avons développé des partenariats avec les bailleurs sociaux et mis en place des dispositifs comme l'ASLL.

Lois spécifiques à la protection de l'enfance

LOI DU 5 MARS 2007

Réformant la protection de l'enfance

A modifié notre pratique en renforçant la prévention et en réaffirmant la place du père. Nous avons également développé le Lieu d'Accueil Enfants-Parents

LOIS DU 14 MARS 2016

Qui donne reconnaissance légale aux centres parentaux et recentre l'intervention sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

A transformé notre structure en centre parental avec l'accueil des couples depuis 2018. Nous avons créé des places en diffus et adapté nos pratiques.

**LOI DU 7 FÉVRIER
2022**

Renforçant la prévention et l'accompagnement des familles.

Renforce notre travail sur la sécurisation du parcours de l'enfant, nous pousse à développer des outils d'évaluation plus précis des situations familiales .

Textes d'orientation stratégique

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020 - 22

**Sécuriser les parcours
des enfants protégés
et préparer leur
avenir**

Nous engage dans une
démarche d'amélioration
continue et d'innovation
pour mieux répondre aux
besoins des enfants

RAPPORT "LES 1000 PREMIERS JOURS" (2020)

**Recommandations pour
garantir un
développement
harmonieux pour tous
les enfants**

A conduit à l'utilisation
systématique du cahier
de l'enfant et à la création
d'une grille d'observation
du nourrisson pour
mieux dépister les
troubles du
développement.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAÎTES AUX ENFANTS (2020 - 2022)

**Incluant le repérage et
la prise en charge des
situations à risque.**

A renforcé notre vigilance
sur les situations à risque
et nous a amenés à
développer des
partenariat.

Textes relatifs à l'évaluation et à la qualité

DÉCRET N° 2007-975 DU 15 MAI 2007

**Fixant le contenu du
cahier des charges
pour l'évaluation des
activités et de la
qualité des
prestations des
établissement.**

A structuré notre
démarche d'évaluation et
nous a conduit à
formaliser davantage nos
procédures et à
documenter nos pratiques

RÉFÉRENTIEL HAS D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ (2022)

**Remplaçant les
anciennes évaluations
internes et externes**

Nous amène à revoir nos
méthodes d'évaluation et
à adopter une approche
plus participative pour
impliquer davantage les
familles

Textes relatifs aux droits des familles

LOI DU 4 MARS
2002

Relative à l'autorité parentale, qui pose le principe de coparentalité

Renforce notre accompagnement de la coparentalité, même dans les situations de séparation, et nous oblige à impliquer le deux parents dans les décisions concernant l'enfant.

LOI DU 5 MARS 2007

Relative à la protection juridique des majeurs, concernant les parents sous mesure de protection

Nous amène à adapter notre accompagnement pour les parents sous mesure de protection, en coordination avec les mandataires judiciaires.

LOI DU 10 JUILLET
2020

Relative à la protection des victimes de violence conjugales

Nous avons développé le partenariat avec l'APEX et l'équipe a été formé sur la thématique de la violence conjugale.

Ce cadre législatif en constante évolution nous pousse à adapter continuellement nos pratiques professionnelles et notre organisation pour répondre au mieux aux besoins des familles vulnérables que nous accompagnons.

Une structure d'accueil adaptée et évolutive

Le Centre Parental Le Rivage dispose d'infrastructures pensées pour répondre au mieux aux besoins des familles vulnérables accompagnées. L'aménagement des espaces et l'organisation du service s'articulent autour d'un objectif central : offrir un cadre sécurisant propice au développement du lien parent-enfant tout en favorisant progressivement l'autonomie des familles.

Capacité d'accueil diversifiée : Le Centre Parental dispose d'une capacité d'accueil de 12 familles, réparties dans deux types d'hébergement complémentaires : La structure collective sécurisée comprend 10 appartements individuels entièrement équipés. Ces logements, de type T2 ou T3 selon la composition familiale, offrent aux résidents un espace privé où ils peuvent vivre avec leur(s) enfant(s) tout en bénéficiant de la proximité immédiate de l'équipe.

Cette configuration permet d'assurer une présence rassurante et un accompagnement de proximité, particulièrement précieux pour les familles les plus fragiles ou en début de parcours.

Les appartements en diffus, au nombre de deux, sont situés à proximité de la structure principale. Ils constituent une étape intermédiaire vers l'autonomie complète, permettant aux familles ayant développé suffisamment de compétences de vivre dans un environnement plus ordinaire tout en conservant un accompagnement régulier. Cette gradation dans la prise en charge favorise une transition en douceur vers le logement autonome, sécurisant ainsi les parcours des familles.

Une présence continue et rassurante. L'une des spécificités du Centre Parental est son fonctionnement ininterrompu 365 jours par an, avec une présence éducative 24h/24. Cette permanence constitue un élément fondamental de notre accompagnement, offrant aux familles un cadre contenant et rassurant, particulièrement important pour des parents qui peuvent traverser des moments de fragilité ou d'incertitude.

L'équipe de jour assure les accompagnements individuels et collectifs, tandis que les surveillants de nuit prennent le relais en soirée, garantissant à la fois la sécurité des lieux et une écoute bienveillante en cas de besoin. Cette continuité de présence permet également de maintenir l'observation des interactions parent-enfant dans différents contextes et moments de la journée.

Une structure d'accueil adaptée et évolutive

Au-delà des espaces privatifs, le Centre Parental s'est doté d'espaces collectifs diversifiés qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles :



LA SALLE DE CONVIVIALITÉ

Elle constitue un lieu central de partage et d'échange. Elle accueille les repas collectifs, les ateliers cuisine, les réunions d'expression "Quoi de neuf" et de nombreuses activités qui favorisent la socialisation et rompent l'isolement des familles. Cet espace chaleureux permet aux parents de partager leurs expériences et de tisser des liens entre eux, créant ainsi une dynamique de soutien mutuel.



LA SALLE DE JEUX

Spécialement aménagée pour les enfants de 0 à 4 ans, elle offre un environnement stimulant et sécurisé pour l'éveil et le développement des tout-petits. Lieu d'observation privilégié des interactions parent-enfant, elle accueille également les temps mère-enfant ou père-enfant et diverses activités d'éveil. Cet espace permet aux parents d'expérimenter différentes façons de jouer avec leur enfant sous le regard bienveillant des professionnels.



LE JARDIN

Il représente un espace extérieur précieux qui permet aux enfants de développer leur motricité en plein air. Des activités de jardinage y sont régulièrement organisées, offrant une opportunité d'apprentissage et de partage entre parents et enfants. Le jardin accueille également des moments festifs comme les goûters d'anniversaire ou les repas lors des beaux jours.

LA SALLE SNOEZELEN



La salle a été installée en fin d'année, elle vient enrichir l'offre d'accompagnement. Cet espace multisensoriel, conçu pour créer une atmosphère de bien-être et d'apaisement, permettra de proposer des temps privilégiés entre parents et enfants autour de la sensorialité. Cette approche, particulièrement adaptée pour les familles traversant des périodes de stress ou de tension, favorise la détente et le renforcement du lien d'attachement dans un cadre apaisant.

LE LAEP



Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) "L'île aux parents", ouvert sur l'extérieur, constitue un espace de socialisation et d'échanges. Ouvert trois demi-journées par semaine, il accueille non seulement les familles du Centre Parental mais également des familles du quartier, favorisant ainsi la mixité sociale et l'ouverture sur l'environnement. Ce dispositif, qui existe depuis 2007, joue un rôle essentiel dans la prévention précoce et l'accompagnement à la parentalité.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'aménagement et l'organisation des locaux du Centre Parental reflètent la philosophie d'intervention de l'établissement : offrir un cadre suffisamment sécurisant pour permettre aux familles vulnérables de se reconstruire, tout en aménageant des espaces d'autonomie progressive adaptés à l'évolution de chaque situation.

Cette configuration, associée à la présence continue de professionnels qualifiés, crée les conditions favorables à un accompagnement global qui répond aux besoins spécifiques des familles accueillies, dans une perspective de prévention et de protection de l'enfance.

Les Professionnels



Anne LAUBIES
PRESIDENTE DE L'ACAL

Dorothee GUEDON
DIRECTRICE GENERALE

Magali LACROIX
DIRECTRICE ADJOINTE

Sonia COPPA
CHEFFE DE SERVICE

Linda HURTADO
SECRETAIRE : PÔLE ADMINISTRATIF

EQUIPE EDUCATIVE:

Aurélie DACOSTA-DOVAL - Educatrice spécialisée

Laurence BONZOM - Animatrice

Lise DUNYACH - Assistante Sociale

Céline FERNANDEZ - Monitrice Educatrice

Aude IGLESIAS - Educatrice de Jeunes Enfants

Marie-France-LALIS - Monitrice Educatrice

Ossiane PONCIN - Educatrice spécialisée

Véronique SANTMARTY - Monitrice Educatrice

Clémence CHIVOT
PSYCHOLOGUE

Nathalie DETIENNE
INFIRMIERE

SURVEILLANTS DE NUIT:

Jessica DESMARRES
Mohamed MOTIA
Thierry VARNEROT

Aïcha CHALABI
MAITRESSE DE MAISON

Jérôme LINTZER
AGENT D'ENTRETIEN

L'équipe pluridisciplinaire du Centre Parental Le Rivage

Au cœur de l'accompagnement proposé par le Centre Parental Le Rivage se trouve une équipe pluridisciplinaire riche en compétences complémentaires. Cette diversité professionnelle constitue l'une des forces majeures de notre établissement, permettant d'apporter des réponses adaptées aux besoins multidimensionnels des familles accueillies.

Coordination et développement des compétences

La qualité de l'accompagnement proposé aux familles au Centre Parental Le Rivage repose sur une coordination efficace entre les différents professionnels et un engagement fort dans le développement continu des compétences. Ces deux dimensions sont intimement liées et constituent un pilier essentiel de notre fonctionnement institutionnel.

Pour assurer la cohérence des interventions et garantir un suivi personnalisé des situations, le Centre Parental a mis en place plusieurs instances de coordination qui rythment la vie de l'établissement :

Réunions hebdomadaires et transmissions quotidiennes :

Les réunions d'équipe hebdomadaires constituent un temps fort de coordination institutionnelle. Animées par la cheffe de service chaque lundi matin, elles se déroulent sur une demi-journée et permettent d'aborder différentes dimensions du travail :

- Les questions relatives à l'organisation du service
- L'élaboration des plannings hebdomadaires individualisés pour chaque famille
- Des temps de synthèse consacrés à l'analyse approfondie des situations

Les débriefings biquotidiens assurent les transactions et l'échange des observations faites durant la demi-journée. Ces temps courts mais essentiels garantissent la continuité de l'accompagnement, permettant aux professionnels de se relayer de manière cohérente auprès des familles. Ils favorisent également une réactivité face aux événements significatifs qui peuvent survenir.

Une politique active de développement des compétences :

Face à l'évolution constante des problématiques rencontrées par les familles accueillies, le Centre Parental déploie une stratégie dynamique de formation et de développement des compétences.

En 2024, l'équipe bénéficie d'un programme de formation particulièrement riche, en réponse aux besoins identifiés :

- **La formation à la communication relationnelle (méthode ESPERE)** vise à renforcer les compétences des professionnels dans leur relation avec les familles, en proposant des outils concrets pour une communication bienveillante et efficace.

Espace de réflexion et d'élaboration psychique de l'enfant, dispensée par l'organisme **Les ÉduFons de synthèse** permet de permettre à l'équipe d'approfondir ses connaissances. Préparation de la rédaction de rapports de soins et de tout permis à l'Aide Sociale à l'Enfance, elles mobilisent l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Ces temps d'élaboration collective permettent d'appréhender les dynamiques familiales dans leur complexité et d'approcher de manière systémique les situations familiales à l'aide de la lecture de projets de soins.
Les séances d'analyse de pratiques professionnelles organisées une fois par trimestre permettent d'analyser les pratiques professionnelles et de les organiser face à des situations insolubles. Elles permettent aux professionnels d'approcher leurs pratiques, d'exprimer leurs difficultés et de renforcer leur compétence dans des situations complexes.

Les déjeuners apprenants se présentent sous la forme d'un partage de savoirs. Organisés autour d'un repas, chez 50% des familles accueillies, ils permettent à plusieurs membres de l'équipe de proposer, de travailler, d'échanger sur une situation précise ou de partager le contenu d'une formation suivie. Cette formule informelle favorise la transmission des connaissances et renforce la cohésion d'équipe.

Des modalités diversifiées d'enrichissement professionnel :

Au-delà des formations formelles, le Centre Parental encourage d'autres formes de développement des compétences :

L'accueil régulier de stagiaires, partie intégrante du projet d'établissement, remplit une triple fonction essentielle :

- Offrir aux futurs professionnels l'opportunité de s'exercer à une pratique éducative accompagnée
- Transmettre les façons d'être, de faire et les valeurs portées par l'établissement
- Bénéficier de regards neufs qui permettent à l'équipe de réinterroger ses pratiques

La participation aux groupes de travail inter-services favorise les échanges d'expériences et le partage de bonnes pratiques à l'échelle de l'association ACAL. Ces espaces transversaux enrichissent la réflexion collective sur des thématiques comme la participation des usagers, la bientraitance ou encore le projet associatif.

Parcours des familles au centre parental

PROCÉDURE D'ADMISSION AU CENTRE PARENTAL LE RIVAGE

La procédure d'admission au Centre Parental Le Rivage s'inscrit dans une démarche rigoureuse et transparente visant à évaluer l'adéquation entre les besoins de la famille et les missions de l'établissement. Ce processus, structuré en plusieurs étapes clairement définies, permet d'établir les bases d'une relation de confiance et d'un accompagnement personnalisé.

La demande initiale : premier contact et évaluation préliminaire

Le processus d'admission débute par un **contact établi par le service orienteur** (PMI, ASE, AEMO, SEUIL, maternité, CHRS, etc.). Cette première prise de contact peut se faire par téléphone ou par mail et permet de présenter brièvement la situation de la famille concernée.

Dès réception de la demande, la cheffe de service procède à une **vérification des critères d'éligibilité**

Un **délai de réponse rapide** est assuré : si la demande correspond aux critères d'admission, un entretien de préadmission est programmé dans les 15 jours suivant la demande initiale. Cette réactivité répond à l'urgence que peuvent représenter certaines situations, notamment pour les femmes enceintes ou les mères avec nouveau-nés sans solution d'hébergement.

L'entretien de préadmission : un temps d'échange et de découverte mutuelle

L'entretien de préadmission constitue un moment essentiel du processus. Il réunit **plusieurs participants** : la cheffe de service, la psychologue, la famille concernée et un représentant du service orienteur.

Le déroulement de cet entretien s'articule autour de plusieurs séquences complémentaires :

- Un **temps d'échange avec la famille** pour comprendre son parcours, ses attentes et ses besoins spécifiques. Ce moment permet d'évaluer l'adhésion potentielle de la famille au projet d'accompagnement.
- Une **présentation détaillée de l'établissement** : ses missions, son fonctionnement, les modalités d'accompagnement proposées et le cadre de vie. Cette présentation s'accompagne de la remise des documents institutionnels (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits) qui permettent à la famille de mieux appréhender ce qui lui est proposé.
- Un **échange avec le service orienteur** pour approfondir certains éléments du parcours et mieux cerner les enjeux de l'accompagnement envisagé.
- Une **visite de l'établissement** qui offre une vision concrète des lieux de vie et des espaces collectifs, permettant à la famille de se projeter dans ce nouvel environnement.

À l'issue de cet entretien, **un délai de réflexion** de plusieurs jours est accordé tant à la famille, c'est l'occasion d'intégrer les informations reçues et de confirmer ou non son souhait d'intégrer l'établissement

La **décision finale** est prise par la cheffe de service, en tenant compte de l'adéquation entre les besoins identifiés et les ressources disponibles des places disponibles. Cette décision est ensuite communiquée à la famille et au service orienteur.

L'admission : concrétisation du projet d'accompagnement

Lorsqu'une décision favorable est prononcée, plusieurs démarches sont entreprises pour finaliser l'admission :

- **L'obtention de la prise en charge** par le Conseil Départemental constitue un préalable administratif indispensable. La demande est formalisée par le service orienteur, en lien avec la cheffe de service du Centre Parental.
- Un **rendez-vous d'admission** est programmé avec une monitrice éducatrice qui assurera l'accompagnement. Ce temps permet de poser les bases de la relation d'accompagnement et d'établir les premiers objectifs de travail.
- La **signature des documents contractuels** marque l'engagement réciproque de la famille et de l'établissement :

*Le contrat de séjour définit les modalités et la durée prévisionnelle de l'accompagnement

*Le règlement de fonctionnement précise les droits et obligations de chacun

*L'état des lieux du logement est établi conjointement

- **L'installation dans le logement** constitue la dernière étape du processus d'admission. Un appartement adapté à la composition familiale est préparé et équipé en fonction des besoins identifiés (matériel de puériculture, mobilier, etc.). L'équipe veille à créer des conditions d'accueil chaleureuses pour faciliter cette transition.

Un processus centré sur les besoins des familles

Cette procédure d'admission, structurée mais flexible, reflète la philosophie d'intervention du Centre Parental : allier rigueur institutionnelle et attention personnalisée aux besoins de chaque famille. Elle pose les fondements d'une relation de confiance essentielle à la réussite de l'accompagnement.

En accordant une place centrale à la parole et au choix des familles tout au long du processus, le Centre Parental affirme sa volonté de les considérer comme actrices à part entière de leur parcours, tout en maintenant un cadre institutionnel clair et sécurisant.

Cette approche équilibrée, qui concilie soutien et responsabilisation, constitue la pierre angulaire de notre démarche d'accompagnement à la parentalité et d'insertion sociale.

L'orientation vers le centre parental

Les principaux circuits d'orientation sont :

Les structures d'hébergement d'urgence et CHRS, qui représentent la majorité des orientations (environ 50-60% des situations) :

- En 2023 : 72% des admissions venaient de structures d'hébergement d'urgence ou CHRS
- En 2022 : 78% des admissions provenaient de ces structures
- En 2021 : Environ 40% des admissions

Les services hospitaliers et maternités :

Entre 10-15% des admissions chaque année

Orientation directe depuis les maternités pour des femmes enceintes ou sortant d'accouchement

Particulièrement adapté pour un accompagnement précoce dès la naissance

Les services sociaux départementaux (ASE, PMI) :

Dans le cadre de mesures de protection de l'enfance (placement judiciaire ou administratif)

Représente environ 25-30% des orientations

En baisse ces dernières années (58% en 2021, 55% en 2022, 29% en 2023)

Les situations de retour en hébergement après un logement autonome :

Environ 10-15% des situations

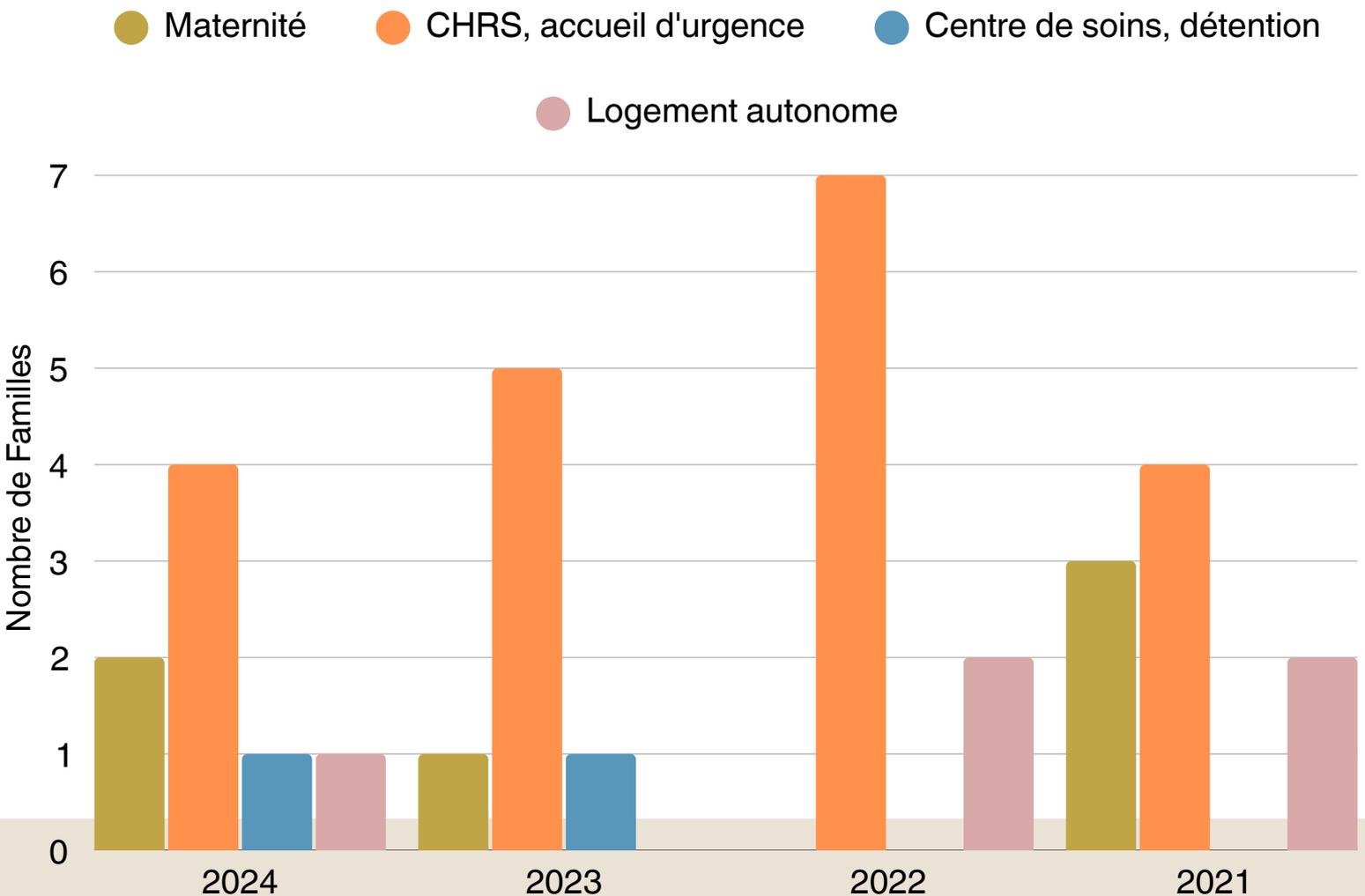
Souvent lié à des difficultés psychosociales ou des violences conjugales



Les Familles admises en 2024

En 2024, nous avons eu l'admission de 8 familles pour 23 demandes, ce qui représente un taux d'admission de 35%. Les admissions concernent principalement des situations d'accompagnement à la parentalité (78%), confirmant la tendance observée depuis 2023 où ce motif d'admission est devenu majoritaire. La proportion de mesures de placement a continué à diminuer, passant de 58% en 2021 à seulement 22% en 2024. En 2024, nous avons eu l'admission de 8 familles, soit 3 couples et 5 mères isolées, accompagnés au total de 9 enfants. Parmi ces admissions, 3 cas concernaient des femmes enceintes.

Provenance des résidents avant l'accueil au Rivage



La majorité des familles admises reste en situation d'hébergement précaire puisqu'en 2024, 50% d'entre elles sortent de structures d'hébergement d'urgence ou de CHRS, ce qui marque toutefois une légère baisse par rapport à 2023 (72%).

Typologie des familles hébergées en 2024

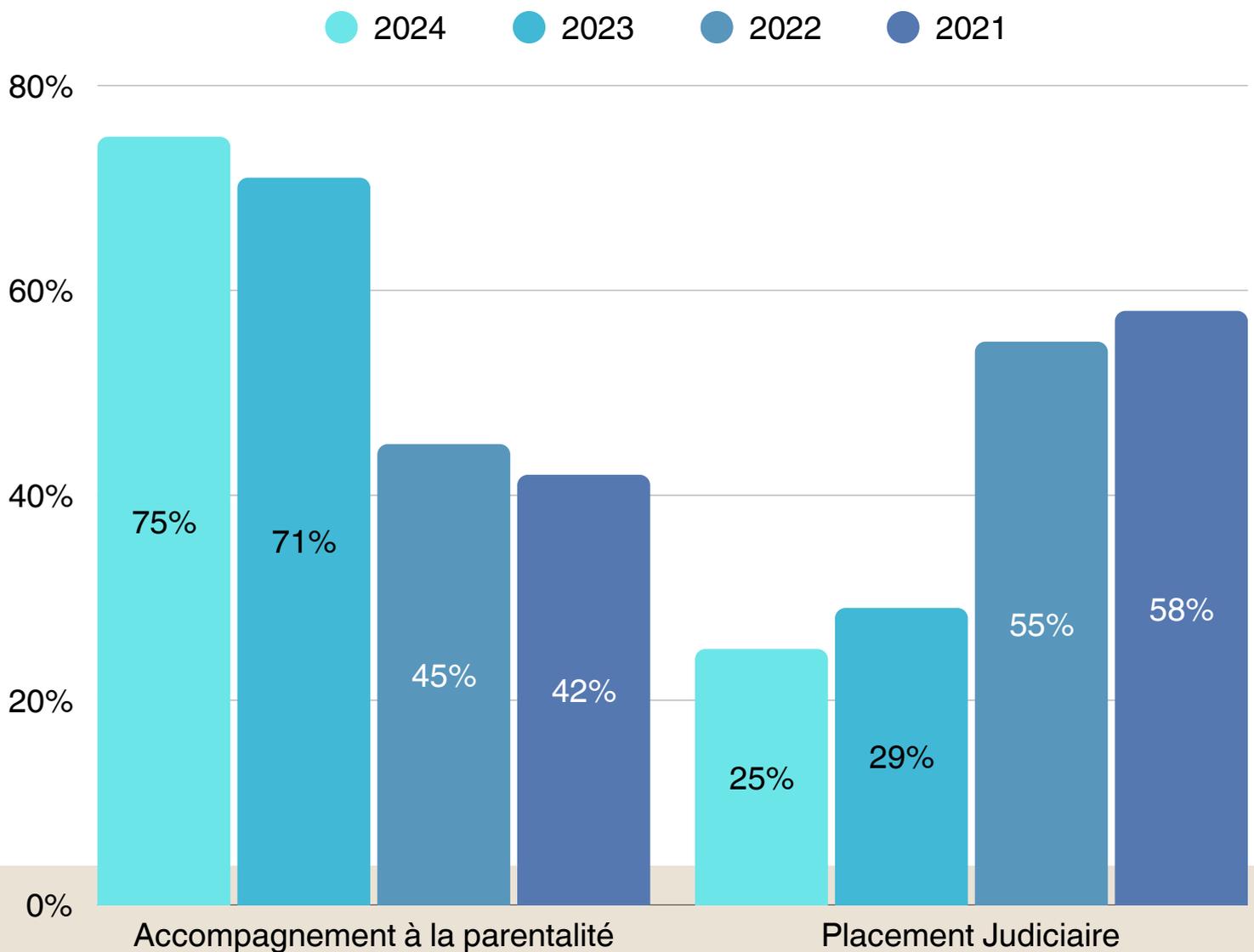
En 2024, nous avons accompagné 25 familles, soit 6 couples et 17 mères isolées (33 adultes) et 35 enfants, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2023 (18 familles).

	Violences conjugales / familiales	Situations administratives	Situations judiciaires	Total des situations
Nombre de situations	14	12	13	25
Pourcentage	56%	48%	52%	100%

Ces données mettent en avant que 56% des personnes hébergées en 2024 ont vécu des situations de violences conjugales et/ou familiales, ce qui marque une baisse significative par rapport à 2023 (78%).

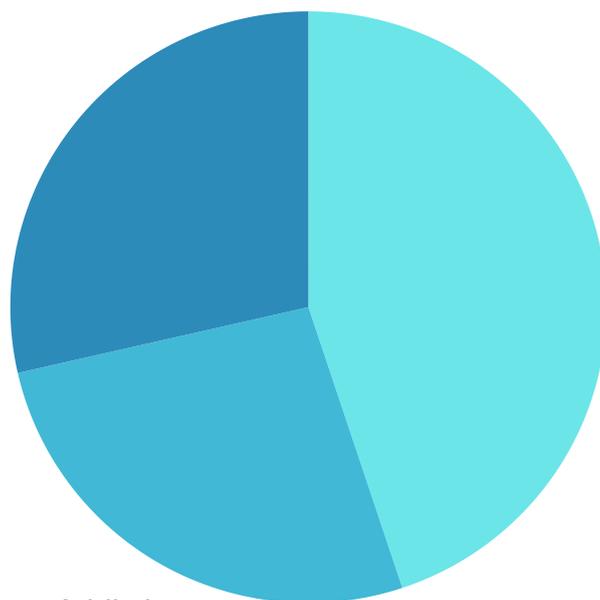
Evolution des motifs d'admission

En 2024, on observe une légère augmentation des accueils pour accompagnement à la parentalité (75% contre 71% en 2023), confirmant la tendance à la baisse des accueils dans le cadre d'une mesure de protection.



Données quantitatives concernant les parents

Violences familiales / conjugales
14



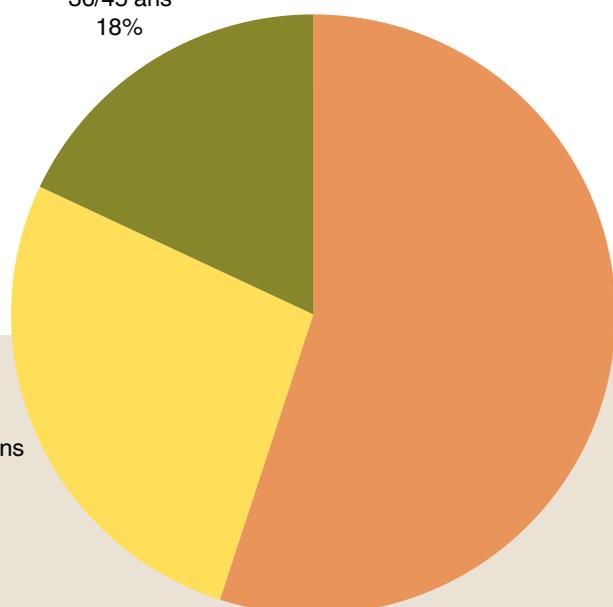
Troubles psychiques
22

Addictions
13

Ce graphique met en avant une augmentation des souffrances psychologiques des adultes que nous avons accompagnés sur l'année 2024 (60% contre 44% en 2023). On constate également une hausse des conduites addictives (52% contre 39% en 2023). Ces chiffres confirment la nécessité de poursuivre un accompagnement spécifique face à ce public, notamment par l'intervention de l'IDE et de la psychologue, ainsi que par la mise en place de la salle SNOEZELEN qui a été finalisée en 2024.

Age des adultes accompagnés en 2024

36/45 ans
18%



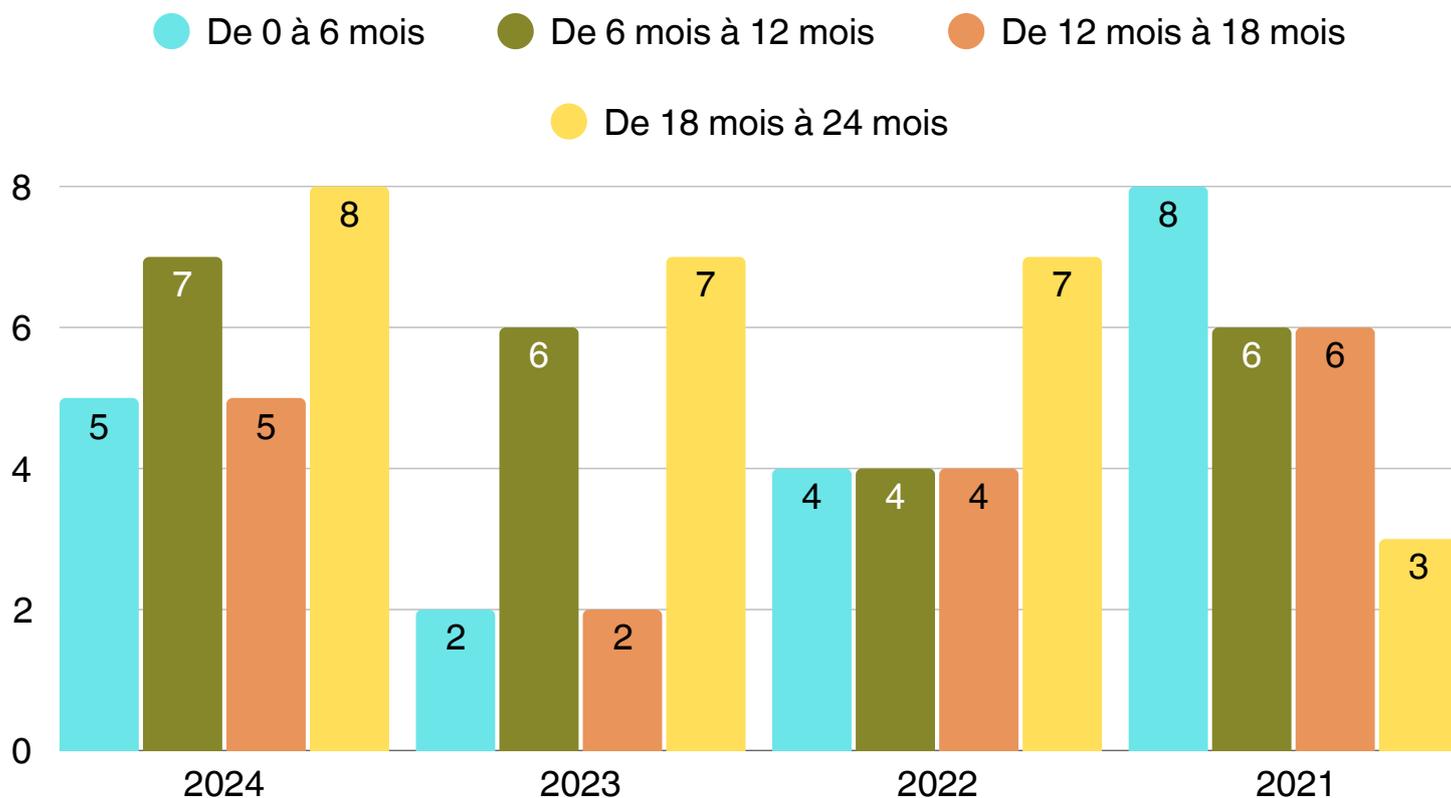
18/25 ans
55%

26/35 ans
27%

Nous pouvons voir qu'en 2024, le public accueilli reste majoritairement jeune avec 55% âgé de 18 à 25 ans, bien que ce pourcentage soit en légère baisse par rapport à 2023 (65%).

Sur cette année, l'âge moyen se situe à 26 ans contre 24 ans en 2023

Données quantitatives concernant les enfants



L'année 2024 marque une consolidation de notre activité avec 35 enfants accueillis, soit le nombre le plus élevé sur les quatre dernières années. Cette augmentation de 40% par rapport à 2023 (25 enfants) démontre la pertinence de notre offre d'accompagnement et la confiance renouvelée de nos partenaires.

Avec un accueil dès les premiers jours, notre action continue de s'inscrire dans les recommandations du rapport des "1000 premiers jours, là où tout commence".

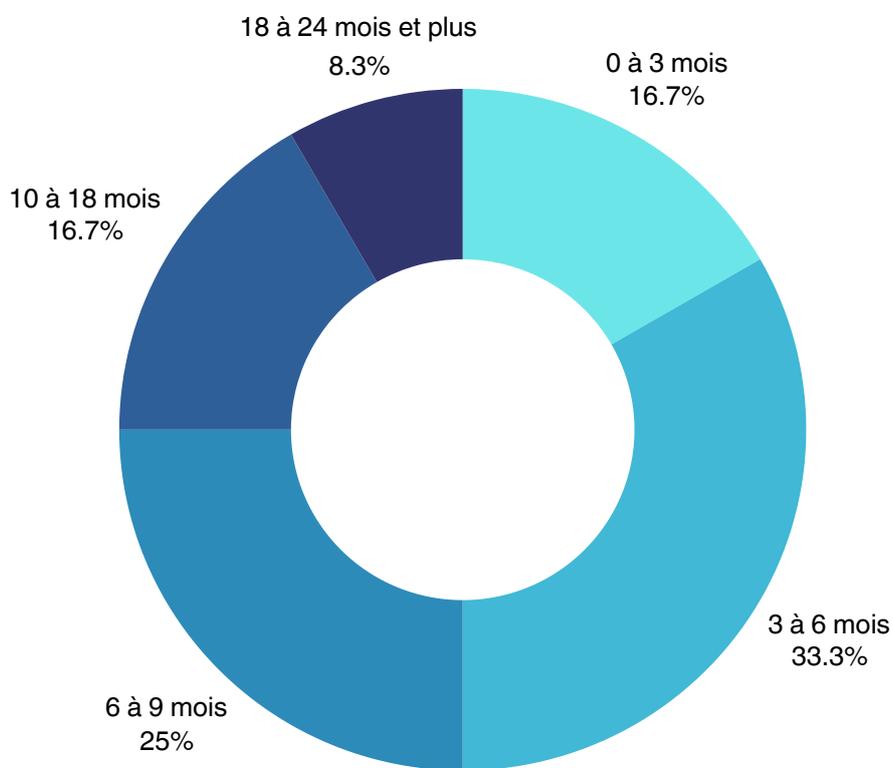
La distribution des âges en 2024 révèle une concentration sur deux tranches d'âge principales : les enfants de 18 à 24 mois (8 enfants) et ceux de 6 à 12 mois (7 enfants).

Cette configuration bimodale, déjà amorcée en 2023, s'est affirmée cette année, traduisant une spécialisation progressive de notre accompagnement vers la petite enfance et les premiers stades de développement.

Les Familles Sortantes

La durée du séjour des familles

En 2024, 12 familles (impliquant 16 enfants) ont quitté le Centre Parental.



Nous notons une diminution significative de la durée moyenne de séjour qui est passée de 18 mois en 2023 à 9,2 mois en 2024. Cette baisse peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

Un turnover plus important des familles

Une augmentation des sorties rapides (50% des sorties se font en moins de 6 mois)

Année	2024	2023	2022	2021
Durée moyenne de séjour	9,2 mois	18 mois	14 mois	15 mois

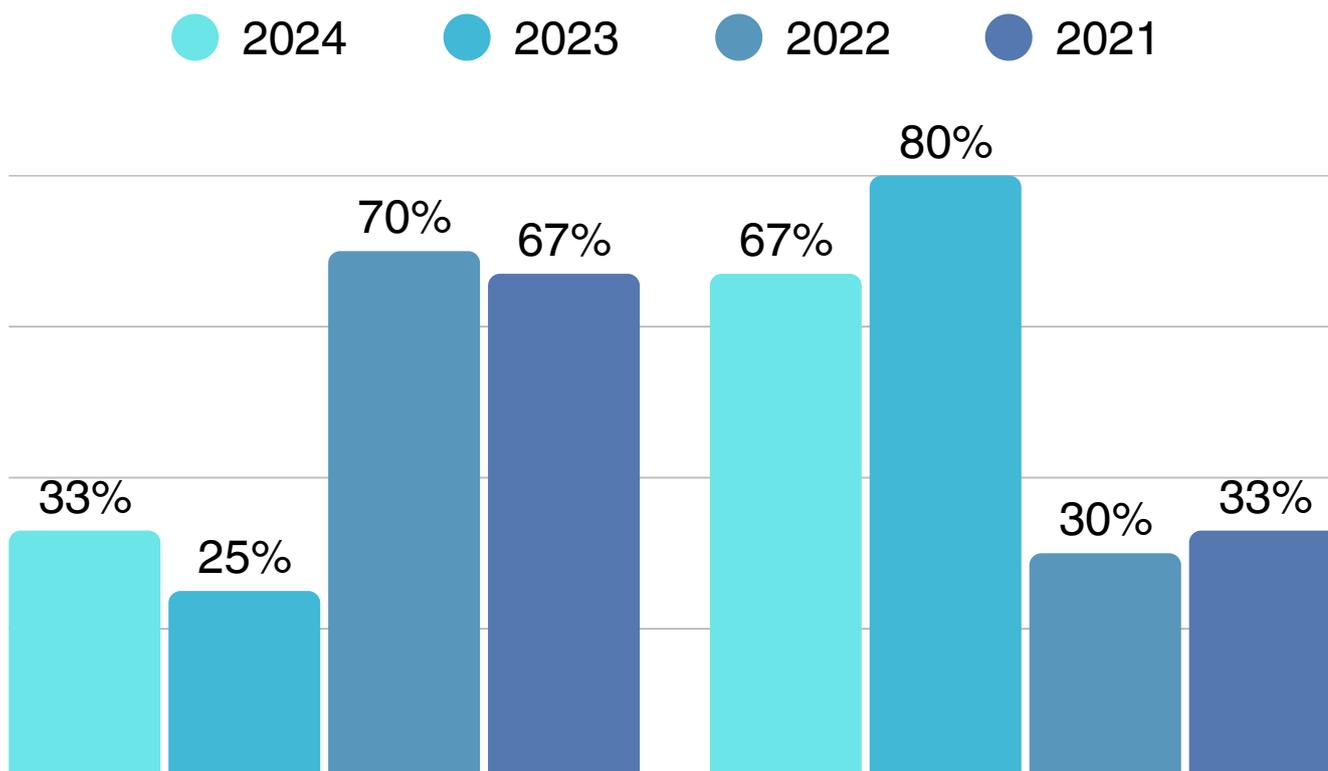
Situation à la sortie

Le projet de sortie continue d'être élaboré avec la famille et le référent ASE dans le cadre d'une mesure de protection.

Situations à la sortie en terme de logement	Nombre de famille	Taux
Logement autonome ou intermédiaire	8 familles avec leurs enfants	67%
Hébergement chez la famille /tiers	2 familles	16,5%
Hébergement précaire / rue	2 familles avec placement des enfants	16,5%

En 2024, 67% des familles sortantes ont pu être orientées et obtenir un logement autonome ou intermédiaire, en baisse par rapport à 2023 (87,5%). Le nombre de familles sorties sans solution d'hébergement stable a augmenté, atteignant 16,5% des sorties.

La proportion de mesures de protection à la sortie a légèrement augmenté en 2024 (33% contre 25% en 2023), mais reste nettement inférieure aux années 2021-2022. Sur les 12 départs, 4 ont donné lieu à une séparation parents/enfants.



Analyse et conclusion des données quantitatives

L'analyse des données 2024 révèle une évolution notable dans l'activité du Centre Parental. Avec 25 familles accompagnées (contre 18 en 2023) dont 6 couples parentaux, notre identité de Centre Parental s'est consolidée.

Le profil des familles accompagnées a évolué, avec un public majoritairement jeune (55% entre 18-25 ans) et une augmentation des problématiques de santé mentale (60%) et d'addiction (52%). Cette complexification justifie pleinement nos nouveaux dispositifs comme la salle Snoezelen et nos partenariats avec les services spécialisés.

La prédominance des admissions pour accompagnement à la parentalité (75%) et la baisse des mesures de protection à la sortie (25% contre 70% en 2022) confirment l'impact positif de notre approche préventive.

Ces données soulignent notre capacité d'adaptation face aux besoins évolutifs des familles vulnérables et nous encourageant à poursuivre le développement de nos compétences professionnelles et l'innovation dans nos pratiques d'accompagnement

L'accompagnement du Centre Parental

Parentalité

Soutien au développement de l'enfant

Hébergement

- Appartements individuels
- Hébergement diffus
- Lieu sécurisé 24h/24
- Prévention violence conjugales

Soutien à la parentalité

- Relations parent-enfant
- Ateliers parents-enfants
- Place des pères
- Prévention violence conjugales

Démarches administratives

- Accès au droits
- Accompagnement administratif
- Coordination avec l'ASE
- Ouverture des droits

Accompagnement santé

- Suivi médical parent-enfant
- Accompagnement addictions
- Soutien psychologique
- Séances Snoezelen

Gestion du budget

- Budget quotidien
- Epargne
- Prévention surendettement
- Accompagnement éducatif

Socialisation

- Activités collectives
- Sorties culturelles
- Séjours mer/montagne
- Ouverture vers l'extérieur

Notre approche

Une équipe pluridisciplinaire au service des familles pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant dans un environnement sécurisant. Notre accompagnement global valorise des compétences parentales et soutien l'autonomie des parents.



Nos objectifs : Entre Prévention et Protection de l'enfance

Accueillir et soutenir la fonction parentale

Observer et repérer les signes de souffrance chez l'enfant et /ou chez le parent

Favoriser la continuité et la permanence du lien parent-enfant

Prévenir les risques d'exclusion, de marginalisation et maltraitance

Repérer les troubles de la relation parent / enfant

Valoriser le rôle et les compétences des parents

Créer un climat de confiance et d'alliance pour promouvoir la bientraitance

Accompagner vers l'autonomie sociale et matérielle des familles

La protection commence par la mise à disposition d'un appartement autonome pour chaque résidente. Les logements sont intégralement équipés en fonction de la composition familiale et de l'âge des enfants. Un contrat de séjour est signé dans les 15 jours suivant son accueil. Cet hébergement dans une structure collective vient aussi répondre à un besoin de sécurité pour les familles. Il s'agit également de permettre à la personne accueillie de subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de ses enfants. En matière d'alimentation et d'hygiène, nous tenons à disposition une réserve alimentaire pour les parents qui occasionnellement rencontrent des difficultés financières.

Accompagnement à la parentalité

- Aider les parents ou l'un d'eux dans la mobilisation de leurs capacités éducatives et relationnelles avec leur enfant ou de les restaurer dans cette capacité.
- Prévention des troubles précoces de l'enfant
- Soutien à la construction du lien d'attachement parent-enfant
- Aide pour répondre aux besoins de l'enfant

Observations et conseils

- Évaluation partagée des besoins de l'enfant
- Conseils sur la gestion du quotidien

Accueil des enfants placés auprès de leurs parents

- Travail et coopération avec les familles
- Collaboration avec les services de protection de l'enfance

Accompagnement dans le lien enfant/parent

- Développement des compétences parentales
- Accompagnement personnalisé selon les spécificités de chaque situation



Accompagnement social

Plusieurs axes d'accompagnements sont possibles auprès des résidents du Rivage en fonction de leur histoire, de leurs projets qui émergent et des besoins que nous évaluons. Concernant l'insertion, afin de mener à bien cette démarche sur le moyen ou le long terme pour certains, l'équipe organise des sorties collectives.

Ces sorties permettent également :

- D'évaluer leur mode relationnel en milieu ordinaire (les codes sociaux, l'organisation nécessaire afin de réaliser la sortie (horaire, parcours, nécessaire pour le change...), les démarches sur place etc.)
- De découvrir un environnement extérieur à Perpignan
- Pour les enfants, d'explorer leur environnement avec leur sens : mer, sable, montagne espace vert etc...
- D'établir des souvenirs mères-enfants
- De se détendre en sortant de leur quotidien

Accompagnement à la gestion du quotidien

L'accompagnement des résidents au quotidien permet de renforcer leurs compétences et de favoriser l'acquisition d'un savoir-faire concernant la préparation des repas, le respect des rythmes biologiques, l'organisation de la vie dans le logement et la gestion du budget familial. Il s'agit d'acquérir des repères mais aussi d'avoir une aide concrète afin d'être soutenue.

Accompagnement santé

L'accompagnement à la santé porte sur la prise en charge de l'enfant au quotidien en lien avec les services de la PMI et l'accompagnement à la santé pour les parents.

Ils sont également accompagnés dans des périodes de changement comme l'arrivée d'un nouveau bébé dans la cellule familiale.

Certaines personnes de l'équipe ont également travaillé à la réalisation de fiches de rythmes. Il s'agit d'un document qui concentre les besoins en sommeil, alimentation, hygiène et conseils d'un enfant à tous les âges. Ainsi, chaque mois, les familles sont vues pour leur expliquer la fiche et échanger avec eux. C'est un réel outil de communication et d'échange sur la prise en charge de leur enfant.



L'accompagnement en action: Illustrations et témoignages

Cette section vient concrétiser les principes d'accompagnement décrits précédemment à travers des exemples significatifs de notre pratique quotidienne. Chaque témoignage illustre comment l'équipe du Centre Parental Le Rivage traduit ses valeurs et ses méthodes en actions concrètes auprès des familles, démontrant ainsi la richesse et la diversité de notre approche.

Elle vient également témoigner de notre réalité.

La communication au service de l'accompagnement : la méthode ESPERE

La méthode ESPERE est une technique de communication relationnelle, dont une des caractéristiques est l'utilisation d'objets afin de permettre la visualisation des difficultés, de différencier la personne de son comportement, mais aussi des différents statuts (comme la différenciation de la mère, femme et enfant que la personne a en elle). C'est une communication non-violente qui permet par l'objet de comprendre la situation sans se sentir juger. L'individu peut être ainsi compris dans ce qu'il est, ce qui offre la possibilité de dédramatiser une situation et d'apaiser les tensions. Il se dégage ainsi des pistes de travail dans lesquelles la personne accompagnée y voit son intérêt.

Cette méthode répond directement à notre objectif d'accompagnement à la parentalité et de gestion des relations familiales. Elle permet d'illustrer comment nous travaillons concrètement sur la dimension relationnelle avec les familles.

La méthode ESPERE constitue un outil précieux dans notre démarche d'accompagnement personnalisé. Elle nous permet de dépasser les résistances habituelles et d'ouvrir le dialogue sur des sujets sensibles comme la gestion budgétaire ou les tensions conjugales. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre vision d'un accompagnement respectueux qui reconnaît la personne comme actrice de son parcours.

Voici un exemple : Dialogue entre deux professionnelles et une résidente:

Réalisé par Véronique, Monitrice éducatrice et Aurélie Educatrice spécialisée

Les professionnelles:

- Bonjour, nous allons vous proposer de communiquer avec la méthode ESPERE afin de mieux comprendre votre situation.

1

La résidente:

- Ha oui ! Je suis contente de faire cette expérience !

Les professionnelles:

- Voici ces personnages qui représentent la famille. Vous, votre conjoint et votre bébé.

[Madame rectifie alors le choix des personnages qui lui correspondent plus.]

Les professionnelles:

-Et voici votre appartement qui est toujours bien entretenu, avec votre cuisinière avec laquelle vous préparez de bons petits plats.



Les professionnelles:

Et nous remarquons aussi que vous êtes en colère ! Et que vous avez besoin d'en parler, sans oser venir vers nous. Nous avons pu aussi voir que Monsieur régulièrement vous fait des remarques déplaisantes... Et notamment sur la façon dont vous vous occupez de votre enfant, ce qui produit des tensions entre vous.

La résidente:

- Oui en effet, son comportement est piquant, blessant... Mais quand même il faut le comprendre... Mais de toute façon, en ce moment on met de la distance dans notre couple.



Les professionnelles:

- Aussi, nous avons observé en effet que vous étiez souvent énervée par tous ces soucis qui s'accumulent, s'accumulent, ce qui provoque encore plus de tensions et des difficultés dans la gestion de vos émotions. Mais aussi des difficultés dans la prise en charge de votre bébé.



Les professionnelles:

Et en plus, vous avez des difficultés financières... car vous n'avez pas payé votre loyer depuis votre arrivée...

3

La résidente:

- Tout ça !! J'ai toutes ces difficultés et tensions ?!! ça va me faire pleurer...

Les professionnelles:

- Oui mais certaines personnes n'ont pas les mêmes besoins et difficultés, et il serait peut-être intéressant d'aller voir le Docteur pour évaluer si ces difficultés pourraient permettre d'avoir une aide à la gestion du budget.

La résidente:

- Ha oui c'est vrai... j'en ai entendu parler...



La résidente:

Je ne me rappelle pas comment ça s'appelle, mais c'est une personne qui gère ton argent pour toi.

4

Les professionnelles:

-Oui c'est ça, et cela vous permettra aussi d'accueillir votre fille aînée dans de bonnes conditions matérielles et d'apaiser les tensions. Cela permettra aussi d'assurer le paiement du loyer, de régler votre dette, d'économiser pour partir du Rivage, partir en vacances, passer votre permis, ...



La résidente:

- Je dis pas oui, je dis pas non, mais je vais y réfléchir : la nuit porte conseil. »

SEMAINE DE PREVENTION DES RISQUES DOMESTIQUES

Suite à de nombreux constats au sein des logements des familles que nous accompagnons, il nous a parût important d'amorcer un travail sur les risques domestiques à destination des familles afin de renforcer la sécurité dans les logements dans une dynamique de prévention.

Nous avons donc commencé par constituer un groupe de travail pour réfléchir à ce sujet et comment nous pourrions l'aborder avec nos familles afin de les sensibiliser.

Ce travail a donné lieu à une semaine de sensibilisation aux risques domestiques du 01/07/2024 au 07/07/2024, où chaque jour une action a été mise en place.

La semaine a commencé le lundi lors des ateliers lectures animés par l'EJE, où elle a lu des livres sur les risques domestiques à destination des enfants et de leurs parents. Le mardi, c'est un café débat qui a abordé ce sujet de manière ludique. Le mercredi et jeudi, les professionnels sont passés faire le tour de chaque logement pour repérer les potentiels risques et voir comment y remédier. Des kits ont été distribués (bloque placard, cache prise, boîtes de rangement pour les médicaments, etc) et mis en place.

Des affiches, réalisées par l'équipe et répertoriant les différents risques domestiques pour chaque pièce du logement, ont été affichées au sein des appartements. La semaine s'est terminée le vendredi avec un grand jeu, où l'équipe se mettait en scène dans des situations et les résidents devaient reprendre les professionnels sur les risques encourus.

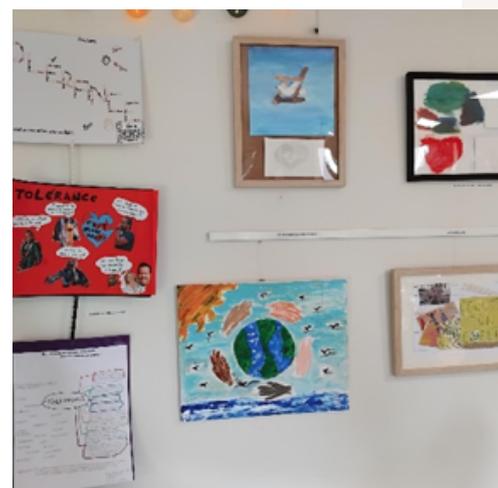
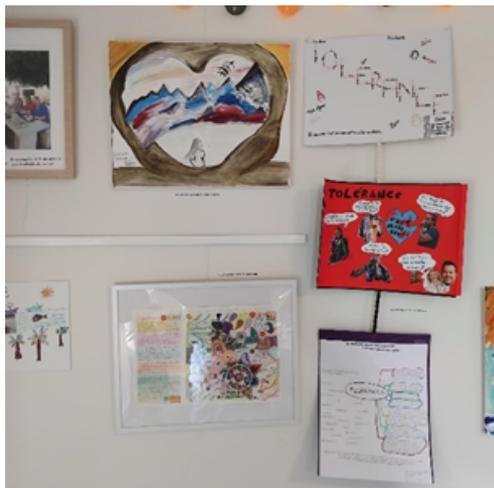
Cette semaine était une amorce à la sensibilisation des familles sur les risques domestiques afin de les amener à prendre de nouvelles habitudes ou repenser l'aménagement de l'espace et à y rester vigilant chaque jour. Pour certaines familles, il reste nécessaire de maintenir notre attention et notre intervention pour leur faire prendre conscience des risques qui restent présents dans leur logement.

Aude, Educatrice Jeunes Enfant

Bilan d'activité 2024 | Centre Parental Le Rivage



EXPOSITION SUR LA TOLERANCE



Suite à la proposition de professionnelles du pôle ressources de l'ACAL, d'organiser une exposition inter service sur le thème de la tolérance. Nous avons sollicité les résidents du centre parental du Rivage afin de participer à des ateliers créatifs sur ce thème, assez rapidement plusieurs ont répondu présente.

Nous avons proposé plusieurs mediums (papier mâché, peinture, collage, feutres), un temps de réflexion était proposé sur le sujet choisi. Les résidentes sont parties dans plusieurs directions sur ce qu'elles voulaient exprimées, l'une sur la tolérance dans le monde, une autre sur la tolérance dans le couple relié aux violences conjugales et également sur la lutte contre le harcèlement scolaire.

Les ateliers ont pu commencer, ces temps-là sont toujours des moments suspendus de joyeux « bordel » où se mêle les mains gluantes dans la colle à papier peint et les taches de peintures multicolores des échanges précieux, individuels et collectifs.

Les résidentes ont été assidus sur tous les ateliers proposés et ont pu finaliser leurs œuvres afin de les exposer au pôle ressources avec les autres participants des autres structures de l'ACAL.

Le jour de l'exposition, je m'y suis rendu avec 2 résidentes qui avaient participer aux ateliers se fut un moment d'échange très intéressant avec les autres personnes participantes.

Elles ont pu présenter chacune leur création, un temps créatif qui a permis un espace d'expression valorisant.

Des échanges à refaire autour de la création « hors de murs ».



La créativité c'est percé le banal pour trouver le merveilleux.

Marie-France

Bill Moyers

Ateliers d'Arthérapie (médiation artistiques)

Le premier atelier d'Arthérapie a été proposé durant les vacances de Noël 2024 .

Ateliers d'arthérapie qui seront proposés tous les mois avec des thématiques différentes au fil de l'année.

Cet premier atelier collectif était constitué de 4 résidents, autour du thème « Mon arbre de vie » renvoyant à l'ancrage et à leur généalogie .

Les résidents faisaient preuve d'engouement , malgré l'appréhension que des émotions remontent et les envahissent devant le regard des autres participants .

Chaque atelier d'Arthérapie commence par un atelier d'écriture et de réflexion .

Une boîte « à mots » est placée au milieu de la table et après avoir lancé un Dé chacun tire au hasard la quantité de mots que lui indique celui-ci .

Un mot fait résonnance avec d'autres puis nous les associons à des synonymes qui eux même renvoient à des images ,des souvenirs . Ceci permet l'écriture de phrases qui guideront chacun dans leur création artistique .

Des toiles sur fond noir sont proposées pour ce travail , permettant de travailler sur les contrastes avec de la peinture acrylique et des feutres peintures (POSCA).

Des pochoirs et modèles sont mis à disposition afin de guider le graphisme . et de ne pas se sentir en difficulté .

Chacun est parti dans son imaginaire avec une grande concentration et motivation donnant naissance peu à peu à de belles toiles hautement symboliques

Nathalie, infirmière.





J'ai toujours su que ça arriverait

Le 9 août 2024, la petite Emma, alors âgée de 6 semaines, est découverte inanimée dans son lit par sa mère Angelina. « La petite elle est morte ! la petite elle est morte ! » sont les mots prononcés par Angelina qui descend de l'appartement 10 et vient trouver secours auprès du veilleur de nuit.

Le décès d'Emma est confirmé une heure après. La police, arrivée au Rivage quelques temps après les secours, annonce qu'ils emmènent Angelina pour la placer en garde à vue dans les minutes qui suivent l'annonce du décès d'Emma par le médecin du SAMU. L'appartement 10 est placé sous scellés par les enquêteurs et Angelina retournera vivre auprès de son ex-mari violent et leurs trois enfants à sa sortie de garde à vue.

« J'ai toujours su que ça arriverait ». Voilà ce que j'ai pensé quand la mort brutale d'Emma a retenti en moi comme ce fracas traumatique qu'est le réel de la mort. Ce retentissement est d'autant plus fort qu'il s'agit de la mort d'un nourrisson, ce petit être cher que nous devons protéger ici, au Rivage, en favorisant un environnement soutenant et sécurisant pour la mère.

Le centre parental est une sorte de cocon qui vise à garantir le processus de maternalité tel qu'il est défini par P. C. Racamier soit « l'ensemble des processus psychoaffectifs liés au désir et à la réalisation de la maternité ». Il vise à garantir la paternalité et la parentalité de la même manière pour les pères et les couples.

J'ai toujours su que ça arriverait mais j'avais attribué ce présage aux défaillances dans la pratique de la parentalité[1] observées depuis ces dernières années au Rivage ; assorties souvent d'un ressenti d'impuissance très enkysté dans le domaine de la protection de l'enfance.

Et puis le 4 septembre 2024, la sage-femme de la PMI constate l'absence de rythme cardiaque de la petite Mélissa dans le ventre de sa mère, Marie, alors enceinte de 9 mois et à quelques jours du terme de sa grossesse. Marie part alors à l'hôpital pour accoucher de son bébé mort-né et l'équipe du Rivage prend en charge sa fille de trois ans, Iris, jusqu'à ce qu'une amie de confiance vienne la chercher pour l'héberger le temps de l'hospitalisation.

Un mois après le décès d'Emma, la mort survient à nouveau au Rivage et son écho m'oblige à dépasser le simple fait que j'ai toujours su que ça arriverait.

Il semble qu'il y ait un vécu commun dans la vie d'Angelina et celui de Marie : les violences conjugales dont elles ont été victimes durant de nombreuses années et le parcours d'errance qui en découle.

Des études ont montré que les femmes ayant des violences physiques avant et/ou pendant la grossesse auraient des risques significativement plus élevés de présenter un grand nombre de pathologies obstétricales. Elisabeth Darchis parle des « traumatismes non élaborés, les deuils non faits, les frayeurs anciennes » qui « vont faire violence aux psychés parentales, familiales et groupales »[2]. Nous pouvons alors pousser la réflexion jusqu'à nous interroger sur l'impact des traces psychiques des violences conjugales anciennes dans les remaniements psychoaffectifs à l'œuvre lors d'une grossesse. Dans un article de C. Bréhat et A. Thévenot, « Traces psychiques de violences conjugales passées sur la grossesse et risque de prématurité »[3] les liens entre ces deux expériences de vulnérabilité corporelle que sont la grossesse et les violences conjugales sont mis en lumière.

Nous savons que l'accès à la maternité induit des réactivations mais aussi des réaménagements potentiels sur le plan psychique que nous accompagnons quotidiennement sur le Centre parental. De fait, si la maternité peut être considérée comme un processus psychique complexe et « à risque »[4], l'impact des réminiscences des violences passées nous amène à penser le risque comme intriqué dans le corps et le psychisme.

Cette double vulnérabilité corporelle et les bouleversements psychiques qui en résultent nous amène à penser ces grossesses comme des grossesses « à risque » et à entendre le risque ailleurs que du côté de la responsabilité maternelle comme cela a pu être le cas pour Angelina.

[1] D. Houzel, Les enjeux de parentalité, Paris, Erès, 1999

[2] Darchis, É. (2010) . Violence périnatale dans la parentalité confuse. Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, n° 55(2), 69 - 78. <https://doi.org/10.3917/rppg.055.0069>.

[3] Bréhat, C. et Thévenot, A. (2019) . Traces psychiques de violences conjugales passées sur la grossesse et risque de prématurité. Recherches familiales, n° 16(1), 129 - 140. <https://doi.org/10.3917/rf.016.0129>.

[4] Proia-Lelouey, N. et Schvan, C. (2011) . Processus de maternalité chez les femmes accueillies en centre maternel : de la passivation à la subjectivation. Cahiers de psychologie clinique, n° 37(2), 165- 179. <https://doi.org/10.3917/cpc.037.0165>.

Cuisine et partage une institution au Rivage !

Toutes les occasions sont bonnes pour cuisiner et partager un repas, un goûter, une soupe...

De façon très formelle pour les grandes occasions ou de façon moins formelle quand l'occasion s'y prête.

La cuisine, c'est pour moi un moyen de partage avec les familles, entre elles ou avec l'équipe. Nous vivons alors des moments conviviaux ensemble. Permettant de sortir du quotidien administratif, des bureaux et de la rigidité du service. Les familles sont plus à l'aise avec l'équipe sur ces moments.

Ce sont des moments de transmission des savoirs, de partage lors des préparations.

Nous accueillons bien souvent des personnes isolées, ces temps leur permettent de s'inscrire dans le collectif au détour d'un repas.

Ce sont des moments de bien-être pour les parents et pour les enfants qui sortent également de leur isolement.



Ces temps permettent également de faire du lien avec le service de l'Ephémère et permettent une meilleure intégration des résidents venant du service de l'Ephémère.

Aïcha, Maitresse de Maison



CONTEXTE DE LA SITUATION

Mr G. est entré au Centre Parental “Le Rivage” avec sa compagne et leur nourrisson. Cette admission répondait à une nécessité d’accompagnement global afin de stabiliser la situation familiale et de construire un projet de vie sécurisant pour l’enfant. L’objectif principal était d’aider Mr G. et sa compagne à renforcer leurs compétences parentales et à assurer un cadre de vie adapté aux besoins de leur enfant.

Dès son arrivée, la problématique de la dépendance à l’alcool a été identifiée comme un obstacle majeur à son engagement dans l’accompagnement et à la dynamique familiale. Son comportement sous l’emprise de l’alcool mettait en péril son rôle de parent et la sérénité du foyer.

DESCRIPTION DE L’ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

En tant que surveillante de nuit, j’ai joué un rôle d’accompagnement en soirée, ce qui m’a permis d’échanger avec Mr G. dans des moments plus calmes et parfois plus propices à la réflexion.

Mon approche a reposé sur plusieurs axes :

- Un espace de parole et de prise de conscience

À travers des échanges réguliers, j’ai tenté d’amener Mr G. à mesurer l’impact de son comportement, tant sur lui-même que sur sa famille. J’ai insisté sur les conséquences de son addiction tout en valorisant les moments où il parvenait à être un père impliqué.

- Un travail de valorisation

Chaque action positive de sa part a été soulignée afin de renforcer son estime de lui-même et de lui montrer qu’un autre chemin était possible. Lorsqu’il était sobre, Mr G. démontrait des capacités réelles à prendre soin de son enfant et à s’investir dans l’accompagnement.

- Une tentative de mobilisation vers un changement

À travers ces échanges, j’ai cherché à l’encourager à s’inscrire dans une démarche active pour réduire sa consommation et envisager des solutions adaptées, en lien avec l’équipe pluridisciplinaire. Par exemple, nous l’avons activement incité à reprendre ses séances personnalisées de suivi psychologique au CSAPA de Perpignan “Centre d’Addictologie, Prévention, Réduction des risques et soin”.

POINTS MARQUANTS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Malgré des débuts difficiles, Mr G. a progressivement montré des signes d’évolution. Il a toujours verbalisé ses difficultés et reconnu l’impact négatif de son comportement. Ces avancées laissaient entrevoir un possible engagement dans un processus de changement.

Cependant, malgré ces progrès, Mr G. n’a pas réussi à maintenir une stabilité suffisante pour poursuivre l’accompagnement au sein du centre parental. Ses rechutes répétées et les conséquences de son comportement ont conduit après plusieurs avertissements à une décision d’exclusion définitive marquant un tournant difficile pour lui.

Cette exclusion, bien que nécessaire pour garantir la sécurité et la cohérence du cadre proposé, a été vécue comme une forme d’échec. Son départ a été un moment clé, rappelant les limites de l’accompagnement lorsque la personne accompagnée ne parvient pas à s’engager durablement dans la démarche de changement.

Néanmoins, la compagne de Mr G. et leur enfant ont pu poursuivre l’accompagnement, ce qui a permis de préserver la dynamique de soutien et de continuer à travailler sur la stabilité familiale malgré son absence.

POINTS D’AMÉLIORATION ET PISTES POUR L’ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- Une meilleure articulation avec des dispositifs spécialisés en addictologie aurait peut-être pu renforcer l’accompagnement de Mr G. et lui offrir un cadre complémentaire pour travailler sur sa dépendance.
- L’accompagnement après exclusion

Cette situation interroge sur les dispositifs d’après-exclusion, afin d’éviter une rupture brutale et d’offrir un suivi externe pour les parents ne pouvant plus être accueillis en centre.

CONCLUSION

L’accompagnement de Mr G. a illustré la complexité du travail mené auprès des familles. Il a permis de mettre en lumière la tension entre le potentiel de changement et les résistances liées à l’addiction. Si son exclusion reste une épreuve, elle rappelle aussi que l’accompagnement ne peut être efficace qu’avec une implication réelle du parent.

L’histoire Mr G. souligne également l’importance d’un accompagnement différencié, prenant en compte les fragilités individuelles tout en maintenant un cadre structurant. La poursuite de l’accompagnement de sa compagne et de son enfant montre que, malgré les obstacles, un travail sur la parentalité reste possible et bénéfique à long terme

BABY YOGA



Fin 2023 j'ai eu la chance d'être formée au Baby Yoga, une pratique qui permet de favoriser le lien parent enfant en passant par le corps et le toucher. Plus précisément, cette pratique permet de stimuler précocement le développement sensori-moteur de l'enfant et de lui faire prendre conscience petit à petit de son schéma corporel et de son centre de gravité. Les postures travaillées permettent un relâchement musculaire, favorisent la proprioception et la coordination ainsi que l'éveil sensoriel de l'enfant car tous les sens sont stimulés.

J'ai pu proposer à plusieurs reprises des séances aux familles, de manière individuelle. J'essaie de favoriser au maximum une ambiance apaisante propice au relâchement avec des tapis et une musique de relaxation. Je m'installe aux côtés du parent et je montre les mouvements à faire sur un poupon de démonstration pour que le parent puisse me suivre et manipuler lui-même son enfant. Nous commençons la séance avec un rituel de début qui est toujours le même pour entrer en relation avec l'enfant, lui demander l'autorisation de le toucher et commencer à lui faire prendre conscience de tout son corps. Puis nous enchaînons avec une petite série de postures pour travailler le haut puis le bas du corps, la coordination, éventuellement une posture de retournement sur le ventre, une posture ventrale et une un peu plus ludique qui favorise le système vestibulaire et l'équilibre, avant de finir par une dernière posture de retour au calme et d'apaisement. Nous nous adaptons à chaque fois au rythme de l'enfant et à son ressenti. Les exercices de baby yoga sont conçus pour être pratiqués en tandem, ce qui permet de développer des liens affectifs, une relation sécurisée tout en favorisant le développement sensori-moteur de l'enfant. Les gestes tendres et l'interaction physique permettent de favoriser une communication non verbale passant par le toucher, afin de permettre une connexion émotionnelle entre l'enfant et son parent.

Après plusieurs séances j'ai pu constater que ces moments ne sont pas fluides. Souvent les enfants expriment de la résistance sur le fait que leur parent puisse poser les mains sur leur corps et parfois dès le rituel de début. Les enfants ont des difficultés à lâcher prise pour se laisser manipuler. Au contact de son parent, l'enfant se met en tension musculaire ce qui limite la possibilité à l'emmener dans le mouvement et souvent il finit par s'agacer. Face à ces réactions, le parent interprète que son enfant n'est pas réceptif à cette pratique et souvent il ne souhaite pas renouveler l'expérience. Il a été observé que les temps de massage bébé sont également compliqués pour les enfants et que les ateliers portages sont peu investis par les familles.

De manière générale nous observons qu'il est difficile pour les parents d'être en interaction physique et dans le portage avec leur enfant. Cela m'amène à devoir repenser mon intervention auprès des familles car il nous paraît important de poursuivre ce travail autour du lien parent enfant en passant par le toucher et le portage. Le bébé a besoin d'être en contact physiquement avec son parent pour se sentir contenu, reconnu et sécurisé et favoriser son développement psycho-affectif.

Aude, éducatrice de Jeunes Enfants

Pour conclure

L'année 2024 a constitué une période charnière pour le Centre Parental, marquée par des transformations profondes dans notre identité et nos pratiques professionnelles. Au cœur de cette évolution, nous avons consolidé notre mission d'accompagnement global des familles en accueillant davantage de couples parentaux, affirmant ainsi notre volonté de préserver les liens d'attachement entre l'enfant et ses deux parents.

Face à l'évolution du profil de notre public, caractérisé par un rajeunissement des parents accueillis et une intensification des problématiques de santé mentale, notre équipe a su faire preuve d'une remarquable adaptabilité. L'ouverture de la salle Snoezelen, fruit d'un travail collectif, illustre parfaitement cette capacité d'innovation au service des familles. Cet espace est rapidement devenu un outil précieux dans notre travail quotidien sur le lien parent-enfant et la gestion des émotions.

Notre équipe a également traversé des moments d'une rare intensité émotionnelle, notamment avec le décès d'un bébé qui a profondément éprouvé les professionnels et les résidents. Ces événements douloureux, s'ils questionnent nos limites, renforcent également notre détermination à accompagner au plus près les familles les plus vulnérables.

Les parcours réussis de certaines familles vers l'autonomie témoignent de l'efficacité de notre accompagnement. Derrière les résultats encourageants se cachent des histoires singulières, des liens tissés patiemment, des compétences parentales valorisées et développées jour après jour. Chaque famille qui quitte Le Rivage pour un logement autonome représente une victoire collective, fruit d'un travail d'accompagnement minutieux et personnalisé.

Pour l'avenir, nous souhaitons approfondir plusieurs dimensions de notre accompagnement :

- Renforcer nos partenariats spécialisés, notamment dans le domaine des addictions et de la santé mentale
- Poursuivre la professionnalisation de l'équipe par la formation continue
- Développer des approches innovantes d'accompagnement à la parentalité
- Affiner nos outils d'observation et d'évaluation des situations familiales.

Le Centre Parental poursuit ainsi sa mission d'équilibre entre prévention et protection, avec comme boussole le bien-être de l'enfant et la valorisation des compétences parentales. Notre engagement quotidien se nourrit de cette conviction profonde : chaque parent, même le plus fragilisé par son histoire, porte en lui des ressources qui peuvent être mobilisées pour offrir à son enfant un environnement sécurisant et bienveillant.